

## Publications économiques et financières



### Conjoncture financière

Décembre 2022

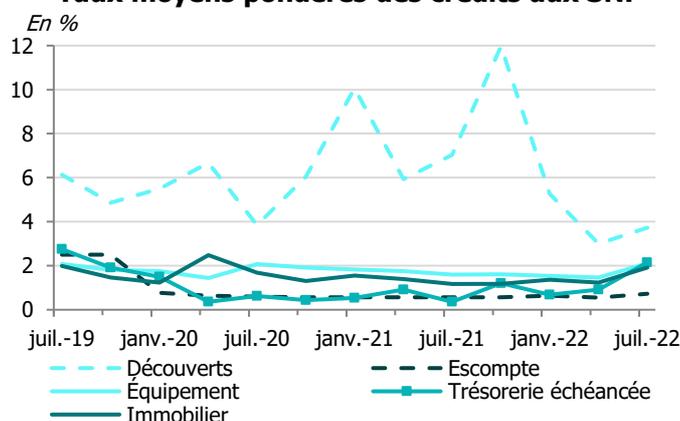
# TAUX DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES EN MARTINIQUE

3<sup>E</sup> TRIMESTRE 2022  
NETTE REMONTÉE DES TAUX D'INTÉRÊT

- L'ensemble des taux moyens des crédits aux entreprises augmentent entre avril et juillet 2022, en Martinique. Cette **remontée généralisée des taux** s'effectue avec un léger décalage par rapport à l'Hexagone, où la hausse était déjà perceptible entre janvier et avril.
- Les taux moyens des **crédits à l'équipement** et des **crédits immobiliers** s'établissent respectivement à 2,10 % et 1,92 %, soit une remontée de +63 pdb et +69 pdb respectivement. La durée moyenne de financement s'élève à 13 ans environ, en repli par rapport au trimestre précédent (-2 ans pour l'équipement et -4 ans pour l'immobilier).
- Le taux moyen des **découverts** s'inscrit également en hausse (+73 pdb) pour atteindre 3,73 %.
- Enfin, à 2,14 %, le taux moyen des crédits de **trésorerie échéancée** affiche une progression conséquente (+122 pdb). Pour mémoire, ce taux se positionnait en dessous de 1 % depuis le début de la crise sanitaire, compte tenu du recours aux PGE (prêts à des taux proches de 0). L'augmentation de ce taux témoigne d'une normalisation de la situation.

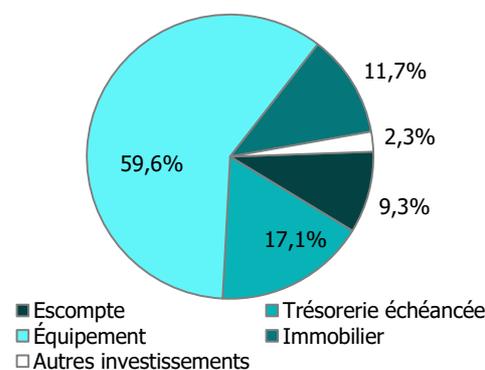
## Caractéristiques des nouveaux crédits en Martinique

Taux moyens pondérés des crédits aux SNF



Source : IEDOM

Répartition des flux de nouveaux crédits

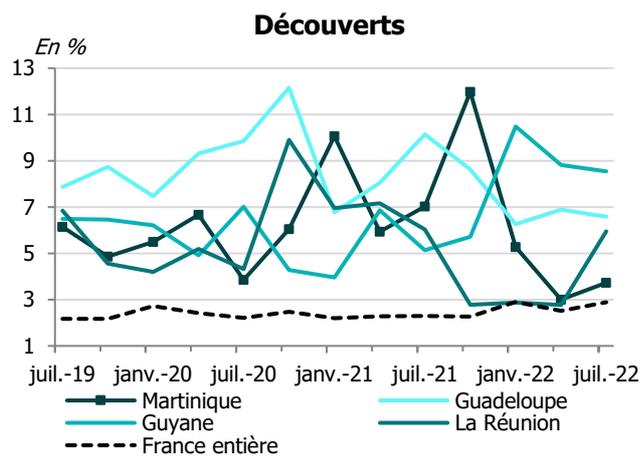


Source : IEDOM

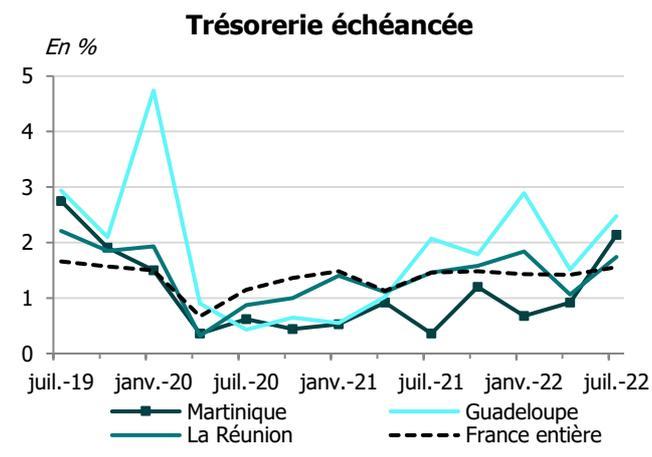
## Taux moyens des crédits aux entreprises par géographie

Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyens pondérés en juillet 2022 (%)		Taux moyens pondérés en avril 2022 (%)		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Martinique	France entière	Martinique	France entière	Martinique	France entière	Martinique	France entière	Martinique	France entière
Découverts	3,73	2,89	3,00	2,51	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échéancée	2,14*	1,56	0,92	1,42	117*	35	56*	26	1,83*	2,00
Équipement	2,10	1,72	1,47	1,27	154	119	99	75	2,50	1,68
Immobilier	1,92	1,59	1,23*	1,30	151	191	97	90	-	-

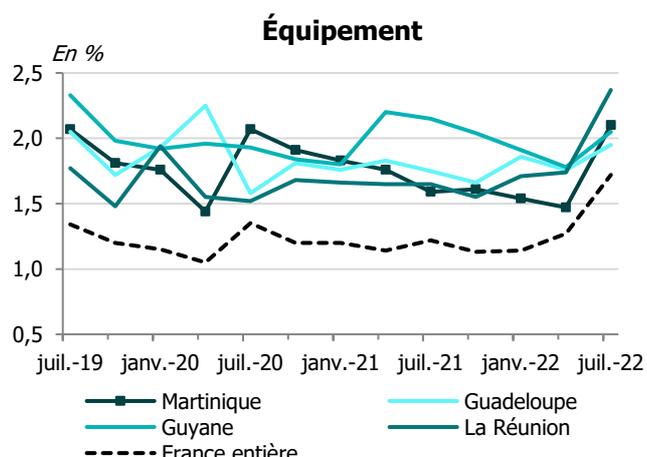
\* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 0 et 20)



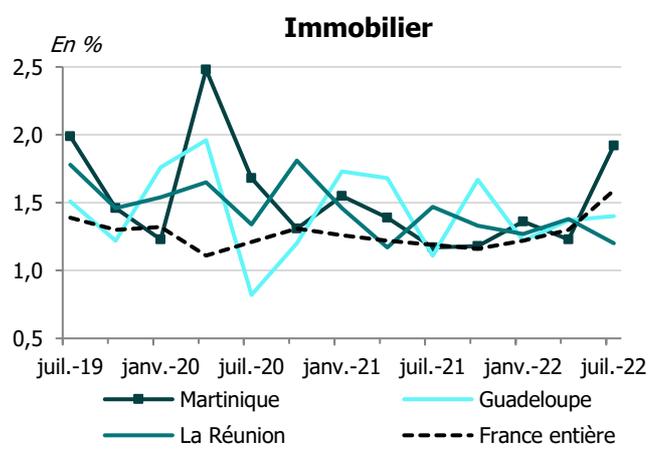
Sources : IEDOM, Banque de France



Sources : IEDOM, Banque de France



Sources : IEDOM, Banque de France



Sources : IEDOM, Banque de France

## MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité en Martinique, elle se base sur environ 1 100 déclarations. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières. Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse. La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou, dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. S'agissant des utilisations de découverts, les TESE sont calculés uniquement sur les périodes durant lesquelles le solde du compte associé est débiteur. Les taux moyens publiés, qu'ils concernent les catégories prises dans leur ensemble ou l'une des tranches de montant, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échéancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « Autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)

Directeur de la publication : F. MAR-PICART – Responsable de la rédaction : A. BOILEAU – Rédaction : E. COYAN  
Éditeur et imprimeur : IEDOM